

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/01/2015

Réception par le Prefet : 20/01/2015

Publication : 23/01/2015



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-1-3-2

Séance du vendredi 16 janvier 2015

DEVIATION DE RETZWILLER RD 419 CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES DOMMAGES CAUSES A DES PROPRIETES PRIVEES PAR L'EXECUTION DE TRAVAUX PUBLICS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-6-1-1 du 4 décembre 2014 relative à l'exécution anticipée du Budget 2015,
- VU l'arrêté SRA n° 2008/197 de M. le Préfet de la Région Alsace en date du 17 juillet 2008 portant prescription d'une opération de diagnostic archéologique dans le cadre de l'aménagement de la déviation de RETZWILLER,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les termes des conventions de remboursement des dommages causés à des propriétés privées, adjacentes au périmètre de déclaration d'utilité publique des travaux de la déviation de RETZWILLER, par l'exécution des travaux de fouilles archéologiques réalisés dans le cadre de cette opération, jointes à la présente délibération,
- autorise le Président à signer ces conventions avec la SCEA FREY-VOGT, le GAEC LE TREFLE BLANC et l'EARL HAENNIG Joseph et Fils,
- approuve les versements suivants, au titre de la réparation des drainages :
 - à la SCEA FREY-VOGT, pour un montant de 8 073,97 € ;

- au GAEC LE TREFLE BLANC, pour un montant de 15 578,62 € ;
 - à l'EARL HAENNIG Joseph et Fils, pour un montant de 9 817,03 €.
- note que les dépenses du Département seront imputées au programme AR111, chapitre 204, fonction 621, nature 20422.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions